PANORAMA DES TP AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

protection d'espèces menacées # limitation des impacts de l'artificialisation des sols

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ







À retenir

670 m longueur totale du dispositif

coût total du projet

nombre d'espèces d'amphibiens bénéficiant de l'aménagement

1 espèce d'amphibien sur 5 est menacée de disparition en France

1 / 4 les sols abritent 1/4 de la biodiversité mondiale

Mis en place en France à partir des années 60, les passages à faune ont connu de nombreuses évolutions. Répondant initialement principalement à des enjeux de sécurité routière, ils visent désormais à rétablir des continuités écologiques en prenant en compte la faune dans son ensemble.

Localisé entre Besançon et la vallée de l'Ognon, le passage à petite faune de la Route Départementale 14 du Doubs permet de restaurer la continuité écologique nécessaire à la migration entre le site d'hivernage et le site de reproduction des amphibiens, notamment de la Rainette verte, espèce menacée. Ces passages à petite faune, également appelés crapauducs, empêchent la traversée de la chaussée et guident les amphibiens vers des dispositifs de traversées sous la chaussée. Le dispositif comporte 9 tunnels en béton et 670 mètres de parois de guidage en acier galvanisé le long de la Route Départementale 14. Les travaux ont été réalisés de novembre 2012 à janvier 2013 pour un coût total de 212 000 €.



ODD 15: Vie terrestre

Indicateur 15.i2: Conservation des habitats naturels

L'indicateur

L'indicateur traduit la proportion des habitats naturels qui se trouvent dans un état de conservation favorable.

L'indicateur et le projet

Les amphibiens représentent le groupe de vertébrés le plus menacé à l'échelle de la planète. Ce sont également les plus touchés par les écrasements routiers, avec de 60% à 90% de cadavres récoltés dans la plupart des études qui traitent du sujet (Garriga et al. 2012; Glista et al 2007).

En France, 20 % de la population de crapauds communs et 40 % des gre-

nouilles rousses disparaissent chaque

année. Cette surmortalité est également observée sur la route départementale 14, pour des centaines d'amphibiens se rendant à l'étang. Quatre espèces sont particulièrement remarquables dans le secteur considéré et l'aménagement, bien que spécifiquement construit pour le passage de la Rainette verte, permet le passage de huit autres espèces d'amphibiens.

Parmi toutes les espèces concernées, la Rainette verte et le crapaud calamite sont indiqués « en danger » dans la liste rouge régionale, c'est-à-dire menacées.

Pour aller plus loin

Parmi les innovations de cet aménagement réplicables pour d'autres projets, on note le choix d'utilisation d'un dispositif de guidage en acier galvanisé. Ce dispositif a fait la preuve de son efficacité en Allemagne mais n'avait pas encore été utilisé en France. Le coût de ce dispositif est plus faible que celui utilisant des murs de guidage en béton. En outre, les économies réalisées favorisent le choix de solutions permanentes par rapport à des solutions provisoires (seaux de capture), moins coûteuses en investissement mais moins efficaces.

ODD 11: Villes et communautés durables

Indicateur 11.i2: Artificialisation des sols

L'indicateur et le projet

L'artificialisation recouvre le changement d'usage des terres agricoles ou des espaces naturels. L'impact de l'artificialisation des sols sur la biodiversité est significatif.

L'indicateur et le projet

Près de 9,5 % du territoire français est artificialisé. L'artificialisation des sols progresse en France de manière régulière au rythme moyen de 60 000 hectares par an depuis 1993. Cette augmentation est due notamment à l'extension démographique depuis 1980. Les zones artificialisées occupent 5,1 millions d'hectares en 2014. Ces chiffres rendent compte d'une situation préoccupante, notamment parce que les sols abritent un quart de la biodiversité.

La fragmentation des habitats étant l'une des principales causes du déclin de la biodiversité, les passages pour la faune constituent un moyen tech-

nique pour rétablir les connectivités.

Ces derniers permettent de maintenir des processus écologiques et le fonctionnement en métapopulation. Ils favorisent le **rétablissement des accès aux ressources, de la dispersion et de la migration.** Ils permettent la réduction des collisions à l'aide des clôtures. Rétablir les continuités écologiques par la réalisation de passages à petite faune constitue donc une partie de la réponse au sujet de l'artificialisation des sols.